



CABINET SUSSE
EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS

SUSSE Tristan
Expert Forestier
5, rue du Val de Saône
21 270 BINGES

Tél : 03.80.31.97.02
Fax : 03.80.31.70.18

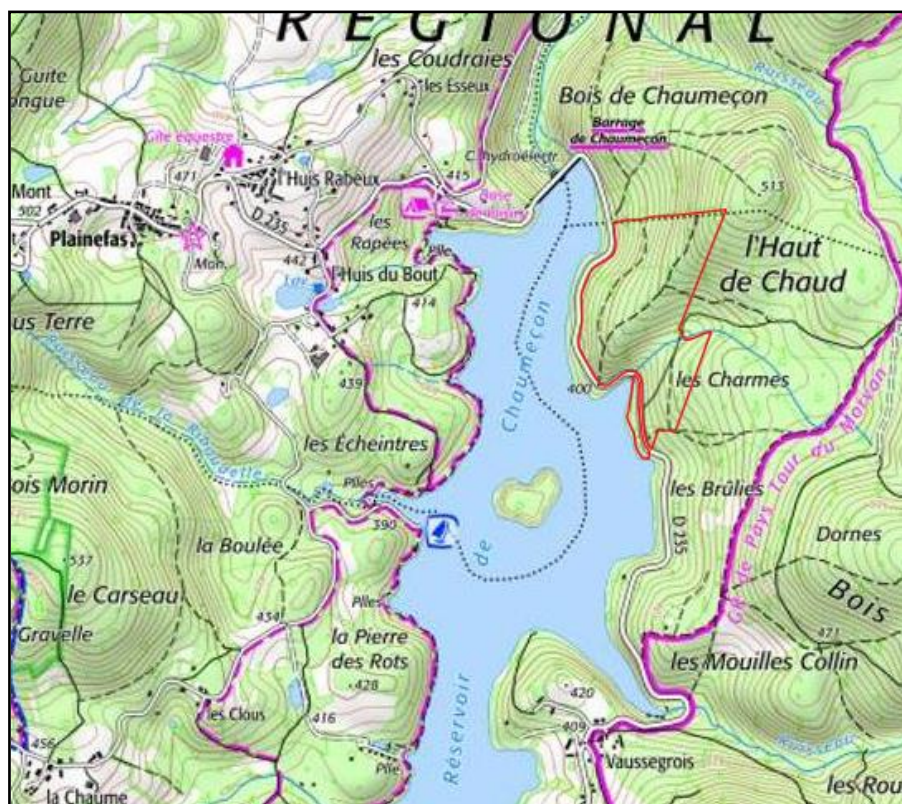
**Plan Simple de Gestion Volontaire
n°58-
Bois de Chaumeçon et de l'Haut de Chaud**

Appartenant au
**Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan
"GF SFM"**

Située sur la commune de
Brassy (58)

Surface : 21 ha 10 a 30 ca

Durée d'application :
2024-2041



**"La forêt est bien plus qu'un
assemblage d'arbres ; c'est le
témoin silencieux de notre passé, le
gardien de notre présent, et l'espoir
de notre avenir."**



GFSEFM

SOMMAIRE

1 - CARACTERES GENERAUX	3
1.1 - Situation	3
1.2 - Propriétaire	3
1.4 - Servitudes	3
2 - FACTEURS DE PRODUCTION	3
2.1 - Relief et exposition	3
2.2 - Climat	3
2.3 - Sol	3
2.4 - Typologie de stations	4
2.5 - Facteurs biotiques	4
2.6 - Infrastructure	4
2.7 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux	5
2.8 - Parcellaire forestier	5
3 - PEUPELEMENTS FORESTIERS	5
3.1 - Traitement antérieur	5
3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle forestière	7
4 - OBJECTIFS	7
5.1 - Durée	9
5.2 - Règles de culture	9
6 - PROGRAMME DE COUPES	10
7 - PROGRAMME DE TRAVAUX	10
7.1 - Soins culturaux	10
7.2 - Cynégétique	10
7.3 - Entretien général	10
7.4 - Divers	10

1 - CARACTERES GENERAUX

1.1 - Situation

La propriété, d'un seul tenant, est située au Nord de la commune de Brassy, département de la Nièvre, pour une contenance totale de **21 ha 10 a 30 ca**.

Le massif appartient à la région forestière du Morvan et annexes cristallines, et plus précisément au Morvan troué, petite région du Haut Morvan Collinéen, pays de vastes cuvettes, parsemé de mamelons.

1.2 - Propriétaire

**GROUPEMENT FORESTIER POUR
LA SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN**
Co-gérants : Jacques Gorlier, Guislaine Nouallet, Thierry Collin
Siège social
1 rue des Pierres
71 400 AUTUN

1.4 - Servitudes

Néant

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et exposition

Le massif occupe deux mamelons séparés par « le cours d'eau 01 du réservoir de Chaumeçon » dont l'exposition est offerte à l'Ouest au vent dominant. L'altitude varie de 500 m au Nord-Est à 390 m au Sud-Ouest en bordure du lac. Cette dénivellation est généralement douce et sans gêne particulière pour l'exploitation mécanisée.

2.2 - Climat

Il est de type semi-montagnard, caractérisé par des précipitations moyenne annuelles importantes de l'ordre de 1 100 mm convenablement réparties et une température moyenne annuelle de 10,5°C. Les hivers sont rigoureux, avec un enneigement parfois abondant mais de plus en plus rare pouvant engendrer quelques bris de cime. Les gelées tardives sont courantes et peuvent survenir jusqu'au mois de mai.

Il en ressort un indice d'aridité de 53,6, soit de bonnes conditions pour la végétation forestière.

2.3 - Sol

La roche mère est de nature granitique et détermine des sols à texture argilo-sableuse. Ces sols sont filtrants et physiologiquement secs avec un enrichissement en argile par colluvionnement en bas de pente. Cependant la pluviosité élevée compensent partiellement ce

déficit. On note localement quelques gros blocs de roches. Les sols sont acides, pauvres chimiquement, de fertilité moyenne avec une fertilité plus élevée à proximité du ruisseau.

2.4 - Typologie de stations

En référence au « *Guide simplifié du choix des essences dans le Morvan* », trois types de station existent sur cette forêt :

- Chênaie sessiliflore acide sur sol superficiel (éperon rocheux) : ***surseoir à tout investissement.***
- Chênaie charmaie assez riche de fond de vallon et bas de versant (proximité du ruisseau) : ***proscrire toute coupe rase et passage des engins.***
- Chênaie hêtraie charmaie acide sur sol sain : ***favoriser la réimplantation d'essences feuillues dans les peuplements purs de résineux.***

2.5 - Facteurs biotiques

Le gibier est essentiellement représenté par le chevreuil. Le sanglier est un hôte habituel de la propriété que l'on rencontre moins souvent.

L'évolution du cheptel de chevreuil est à surveiller, car cette espèce peut provoquer des dégâts importants sur les jeunes semis. Il n'existe pas actuellement de zones ouvertes favorables au gainage.

La chasse n'est pas louée à ce jour.

2.6 - Infrastructure

La forêt de Chaumeçon située sur la montagne dite « le Haut de Chaud » est traversée et bordée par la Route Départementale 235 dite « des pêcheurs » reliant Brassy à Plainefas. Cette route limitée à 26 tonnes donne un accès direct à la forêt mais les grumiers doivent venir à vide depuis Plainefas pour repartir en direction de Brassy.

Les grumiers sont contraints de charger les produits ligneux depuis la route pouvant entraîner des accidents. Il n'existe un unique chargeoir (dépôt de bois) situé à la sortie d'un virage pouvant être une source d'accident. Un réseau de pistes internes permet de circuler très facilement au sein des peuplements avec des véhicules appropriés.

Le ruisseau s'écoulant sur Chaumeçon situé au centre de la forêt est traversé par une piste mais la réglementation ne permet plus aujourd'hui de franchir ce cours d'eau. Le stockage doit donc se faire de part et d'autre de ce ruisseau.

Ainsi pour éviter tout dommage au cours d'eau (possibilité de la présence d'écrevisse à Patte blanche) et faciliter un accès en cas d'incendie, il semblerait raisonnable de prévoir la création de deux chargeoirs empierrés à l'extrémité des pistes de débardage le long de la RD 235 au Nord et au Sud de ce bois.

2.7 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux

2.7.1 Commercialisation des bois

Le bois d'œuvre et bois de trituration tant résineux que feuillus seront vendus sous le label FSC en mettant en place toutes les modalités nécessaires pour maintenir l'état de conservation du milieu et de ces peuplements. La commercialisation des produits est aisée car la région forestière reste active avec la présence de scieries, d'exploitants forestiers et d'entrepreneurs de travaux forestiers locaux.

2.7.2 Facteurs humains

Le lac de Chaumeçon est très fréquenté soit par des pêcheurs et/ou locaux et touristes en période estivale. La route est souvent bordée de voiture en été.

Néanmoins, les promeneurs se hasardent peu sur la partie principale de la forêt. Seule la parcelle située en bordure du Lac est fréquentée en été.

Il est certain que la création de chargeoir va favoriser le stationnement de véhicule en période estivale mais il n'est pas souhaité de mettre de barrière.

2.7.3 Facteurs environnementaux et sociaux

L'ensemble de la propriété est situé dans le Parc Naturel Régional du Morvan. La forêt est très visible depuis le lac et son pourtour. Les visiteurs auront un regard sur les diverses interventions sylvicoles. Le maintien d'un couvert continu sera ainsi appréciable vis-à-vis de l'enjeu paysagé et de la quiétude des touristes.

2.8 - Parcellaire forestier

Le parcellaire sera unique pour une surface totale de 21,1 ha.

N° de parcelle forestière	Correspondance cadastrale		Surface totale (ha)
	Section	N° de parcelle	
Unique	E	2, 16, 17 & 18	21,1

3 - PEUPLEMENTS FORESTIERS

3.1 - Traitement antérieur

La propriété a été acquise en 2023 par le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan après concertation avec le Groupement Forestier du Chat Sauvage et expertise du bien par leur gestionnaire.

3.2 - Comportement des essences

Le **douglas** constitue l'essence dominante de la propriété où il se place dans une des premières classes de fertilité. Il semble bien adapté au condition du milieu et on n'observe pas de problèmes sanitaires. Il reste néanmoins assez branchu. Le diamètre d'exploitabilité est fixé à 60 cm de diamètre pour un âge de 60 ans.

Le **sapin** est la seconde essence résineuse. Le diamètre d'exploitabilité est fixé à 45 cm pour un âge proche de 80 ans.

Le **chêne d'Amérique** semble adapté au sol mais présente une croissance moins vigoureuse que sur des sols bien alimentés en eau. Le diamètre d'exploitabilité est fixé à 45 cm pour un âge de 60 ans.

Le **chêne sessile** a une croissance lente mais peut produire du bois de charpente. Le diamètre d'exploitabilité est fixé à 45 cm pour un âge proche de 100 ans.

3.3 - Description des peuplements

Il est défini 3 types de peuplements. Deux sous-types sont définis sous le type 1 afin de distinguer les deux essences résineuses.

- **Type 1 : Futaie résineuse** **17,0 ha**
- **Type 2 : Peuplements feuillus** **3,3 ha**
- **Type 3 : Jeune futaie de chêne rouge** **0,8 ha**

3.3.1 Type 1 - Futaie résineuse ~ 17,0 ha

1.1 Douglas : Ce type est dominant sur la forêt et est d'origine artificielle. Il s'agit d'une futaie de douglas couvrant 16,0 ha mais nous distinguerons trois âges, à savoir :

- **Douglas de moins de 30 ans situé au Nord :** densité de 900 tiges/ha pour un diamètre de 15 à 20 cm de diamètre. Eclaircie systématique réalisée à raison d'un rang sur 3 voir 4. Hauteur moyenne de 8 m avec une qualité assez bonne. Le peuplement est complet.
- **Douglas de moins de 40 ans :** densité comprise entre 300 et 400 tiges/ha pour diamètre allant de 25 à 40 cm. Les bois sont parfois branchus. La vigueur est bonne avec une hauteur proche de 22 m. Eclaircie sélective et systématique réalisées hormis quelques secteurs.
- **Douglas de plus de 40 ans :** densité comprise entre 150 et 300 tiges avec un diamètre allant de 35 à 50 cm. Il s'agit de bouquet de douglas situé au Nord entre les chênes d'Amérique et les jeunes douglas. La qualité est bonne avec une hauteur supérieure à 28 m

Ces âges différents au sein de ces plantations anciennes assurent déjà un étalement des diamètres au sein de ce type de peuplement et un début d'ensemencement sporadique.

1.2 Sapin : type d'un hectare, situé sur le sommet Nord de la forêt sur des sols assez filtrants. Même si cette sapinière est peu étendue, elle reste essentielle pour la diversité des essences. Le peuplement a été éclairci par l'ouverture de cloisonnement. Les bois sont peu élancés avec une hauteur de 12 à 14 m, très branchus avec une densité importante supérieure à 600 tiges/ha. La régénération est absente.

3.3.2 Type 2 - Peuplements feuillus ~ 3,3 ha

Il s'agit de l'habitat forestier naturel où nous distinguerons la chênaie acide sur sol superficiel de la chênaie mixte hêtraie sur sol sain ou temporairement engorgé. La chênaie acide sur sol superficiel présente quelques petits chênes rabougris et le couvert est discontinu.

La chênaie mixte hêtraie située le long de la route publique est constitué de petit bois et bois moyen où le chêne est dominant avec une hauteur de 10 à 14 m. La densité est variable allant

de 80 à 200 tiges/ha. Le hêtre est plus rare mais à l'état de bois moyen et gros bois. La régénération est absente.

3.3.3 Type 3 - Jeune futaie de chêne rouge ~ 0,8 ha

Il s'agit d'une plantation de chêne d'Amérique âgée d'une trentaine d'année. La reprise a été bonne avec une densité comprise entre 700 et 900 tiges par ha pour un diamètre de 15 à 30 cm. Les tiges ont une hauteur moyenne de 12 m avec présence de nœuds recouvert et fourche marquée.

Cette essence semble avoir été intrduite au travers de trouées générées par l'enlèvement de douglas. En effet, quelques douglas âgés sont présents en mélange localement. Actuellement, la hauteur est proche de 12 à 14 m.

3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle forestière

- *Type 1 : Futaie résineuse* *17,0 ha*
- *Type 2 : Peuplements feuillus* *3,3 ha*
- *Type 3 : Jeune futaie chêne rouge* *0,8 ha*

Parcelle forestière	Surface totale	Types de peuplements (ha)					
		Type 1				Type 2	Type 3
		<i>Douglas > 50 ans</i>	<i>Douglas < 40 ans</i>	<i>Douglas < 30 ans</i>	<i>Sapin</i>		
Unique	21,1 ha	1,2 ha	12,8 ha	2,0 ha	1,0 ha	3,3	0,8

4 - OBJECTIFS

Le groupement forestier souhaite le maintien, la conservation et la restauration des habitats forestiers de ce bois qui sont essentiels pour préserver la biodiversité, réguler le climat et fournir des ressources naturelles vitales. Le propriétaire souhaite également informer et sensibiliser le public sur l'importance de la conservation des forêts et des écosystèmes.

Ces objectifs ne peuvent être remplis que par des pratiques forestières durables qui permettent l'exploitation des ressources tout en préservant l'intégrité des écosystèmes. On appliquera une sylviculture proche de la nature, respectueuse des processus naturels, du comportement des essences et des individus composant les divers peuplements visant à optimiser la rentabilité en assurant un flux continu de la biomasse en refusant toute coupe rase.

La priorité est donnée au soin des peuplements en place, pour que les beaux sujets puissent croître dans un environnement le plus favorable possible et fournir des bois de bon diamètre, de haute valeur financière qui seront transformés localement, qui auront une durée de vie longue et qui pourront être récoltés avec soin par des intervenants qualifiés et correctement rémunérés. Ces interventions régulières, prudentes accompagneront le cycle

naturel de la forêt et favoriseront la restauration progressive de l'habitat par l'ensemencement naturel tant feuillue que résineux.

L'unité de réflexion ne peut être que l'arbre en tant qu'individu. Le moteur de la sylviculture est l'éclaircie, qui interviendra fréquemment, sans brutalité et qui, dans l'unité d'intervention, pourra revêtir plusieurs aspects :

- elle favorise les tiges d'avenir et de qualité,
- elle récolte les individus mûrs, notion qui intègre des critères très variables de grosseurs, de qualité, de vitalité, de stabilité.
- elle découvre la régénération, naturelle ou artificielle,
- elle crée une ambiance forestière favorable à la croissance des bois de qualité et à l'installation de jeunes semis.
- elle conserve des arbres habitats et bois mort.
- Elle impose des conditions et orientations d'exploitation pour réduire l'impact de l'exploitation mécanisée sur les sols

Le propriétaire est très sensible à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité. La prise en compte de cet objectif n'est nullement antagoniste avec la volonté affirmée de maximisation de la productivité en valeur. Bien au contraire, elle favorise un écosystème en parfaite santé, mieux apte à réagir aux aléas climatiques et biologiques qui pourraient le déstabiliser. Dans cette optique, le sylviculteur ne cherchera pas à transformer des zones naturellement improductives. Il favorisera les essences minoritaires. Il conservera sur pied des arbres sans valeur marchande, refuges d'une faune extrêmement riche.

Ainsi les peuplements résineux du **type 1** seront conduits par des règles de cultures identiques, en futaie irrégulière avec amélioration de futaie, sans souci de régularisation de la grosseur des tiges, mais avec considération pour les recrues feuillus.

Le **type 2** sera conduit partiellement par un traitement en futaie irrégulière avec éclaircie légère pour mettre en valeur les belles tiges, limiter la chute d'arbre en bordure de la voirie publique et donner des conditions favorables à un ensemencement. La parcelle E 16, le fond de vallon à proximité du ruisseau et l'éperon rocheux seront classés en îlot de sénescence où aucune intervention humaine n'aura lieu.

Le **type 3** sera éclairci en faveur des plus belles tiges et réduire la densité afin de favoriser la croissance radiale.

L'ensemble des peuplements seront traités lors du passage en coupe dont **la rotation est fixée à 6 ans**, avec des prélèvements adaptés aux types rencontrés.

5 - DIRECTIVE DE GESTION

5.1 - Durée

La durée du plan simple de gestion est fixée à 16 ans, soit de 2024 à 2039.

5.2 - Règles de culture

Pour une superficie totale d'intervention de 18,1 ha et une rotation de 6 ans, l'assiette annuelle théorique ressort à 3,16 ha.

5.2.1 ~ Règles du type 1 :

Les éclaircies devront s'effectuer de manière sélective, en faveur des meilleurs sujets, en vue d'améliorer au mieux la qualité. Les choix de prélèvement s'opéreront par la récolte de codominants concurrents et d'arbres de mauvaise conformation (sinueux) ou branchus, indépendamment des grosseurs. La stabilité devra toutefois être assurée, en veillant à ne pas isoler trop brutalement des tiges fragiles. A cet effet, les petits bois dominés n'étant pas une gêne à la production, ne seront prélevés que s'ils dépérissent ou entravent le débardage. Les rares feuillus présent seront conservés et les éclaircies devraient apporter de la lumière pour assurer leur développement.

Le taux de prélèvement ne dépassera pas 20 % du volume bois d'oeuvre.

5.2.2 ~ Règles du type 2 :

L'intervention portera uniquement au niveau de la chênaie-hêtraie acide sur sol sain en bordure de la voie publique sur 1,1 ha environ. Eclaircie jardinatoire en détournant les plus belles tiges de chêne, hêtre, en récoltant les tiges qui penchent le long de la voie. Il s'agira essentiellement de bois destinés au chauffage ou à la trituration. Le taux de prélèvement sera inférieur à 20 % du nombre de tige pour assurer la continuité paysagère tout en apportant un peu de lumière au sol pour favoriser la venue de jeune pousse. La gestion de ces lisières a un rôle également important pour limiter l'impact du réchauffement climatique sur les arbres de bordure et assurer une certaine fraîcheur en période estivale.

Ailleurs, le peuplement sera laissé à son évolution naturelle, classé en Zone de Haute Valeur de Conservation. Elles ont un rôle crucial dans la fourniture de services écosystémiques tels que la purification de l'eau, l'amélioration de la litière et de la qualité des sols, un rôle de refuges pour les espèces face aux changements climatiques et elles constituent également des corridors écologiques.

La conservation de ces zones est essentielle pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes cruciaux pour la santé de la planète.

5.2.3 ~ Règles du type 3 :

Les éclaircies devront être engagées et seront réalisées en même temps que les résineux afin de faciliter leur éclaircie ce qui permettra aux meilleures tiges de prendre l'espace nécessaire à leur bon développement. On favorisera les plus belles tiges par l'enlèvement de bois co-dominant. L'ouverture d'un à deux cloisonnements d'exploitation sera sans doute nécessaire pour faciliter le défruitement des produits. Le taux de prélèvement restera inférieur à 25 % du nombre de tige or cloisonnement

6 - PROGRAMME DE COUPES

- *Type 1 : Futaie résineuse* *Amélioration*
- *Type 2 : Peuplements feuillus* *Eclaircie partielle*
- *Type 3 : Jeune futaie de chêne rouge* *Eclaircie sélective*

Année de passage	N° de parcelle forestière	Surface totale parcourue	Dernier Passage	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)
2027	Unique	18,1	2021	17,0	1,1	1,5
2033			2027			
2039			2039			

7 - PROGRAMME DE TRAVAUX

7.1 - Soins cultureux

L'état actuel du peuplement ne nécessite pas d'intervention de travaux sylvicoles avant la coupe programmée en 2033. Dégagement des semis feuillus face à la concurrence d'autres semis résineux.

7.2 - Cynégétique

Une surveillance spéciale portera sur les dégâts de gibier sur la régénération qui pourra éventuellement apparaître à la suite des éclaircies notamment au niveau des vieux douglas. Si la pression du gibier devient importante, il faudra assurer des prélèvements sur la population de chevreuil. Le plan de chasse sera demandé alors en concertation avec la gérance et devra être impérativement réalisé.

7.3 - Entretien général

Entretien de la bordure de route si nécessaire et des pistes internes. Création des empièvements et place de stockage avant la première éclaircie en 2027.

7.4 - Divers

Désignation et géoréférencement de cinq arbres habitats par hectare. Suivi de leur évolution (indicateur à définir). Mener des études pour suivre l'évolution des écosystèmes forestiers, leur biodiversité, et développer des pratiques de gestion innovantes.

Fait à _____ le _____

Les co-gérants,

CADASTRE

Département de la Nièvre.

Commune de Brassy

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
E	2		15 ha 62 a 00 ca
	16		75 a 80 ca
	17		2 ha 60 a 80 ca
	18		2 ha 11 a 70 ca

		Surface totale	21 ha 10 a 30 ca